

Environnement : Vers des partenariats multi-parties prenantes plus efficaces pour réaliser les ambitions de l'Agenda 2030 en matière d'environnement ?

15 mars 2019 (matin)

Objectif :

Mettre en évidence les ambitions de l'Agenda 2030 en matière d'environnement et de climat et examiner dans quelle mesure la coopération de l'UE et les partenariats multi-parties prenantes peuvent contribuer à la réalisation de ces ambitions.

Résultats attendus :

- Mettre en exergue la dimension environnementale du nouvel agenda mondial et l'urgence de renforcer l'action menée pour lutter contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique.
- Inciter les partenariats multi-parties prenantes à prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et leurs répercussions, conformément aux obligations découlant des accords internationaux, notamment en renforçant les engagements des membres du Forum politique pour le développement (FPD) qui travaillent en partenariat.
- Partager des expériences sur les défis et les opportunités des diverses parties prenantes concernant la promotion d'une participation active à la gouvernance environnementale et à la prise de décisions.

Contexte :

L'environnement et le changement climatique sont au cœur de l'Agenda 2030. Ils font en effet l'objet d'objectifs spécifiques (ODD 12, 13, 14 et 15) et sont également des dimensions communes aux 17 ODD. Il ne peut y avoir de développement durable sans écosystèmes sains, sans ressources naturelles gérées de manière durable et sans un climat stable. Cependant, des rapports scientifiques publiés récemment¹ soulignent que l'environnement à l'échelle mondiale est plus que jamais menacé par le développement non durable. L'humanité est sur le point de franchir un certain nombre de limites écologiques qui menacent l'équilibre de la planète. Le monde se dirige tout droit vers la sixième extinction des espèces, qui sera pour la première fois causée par l'homme. Les changements climatiques actuels de notre planète redessinent le monde et amplifient les risques d'instabilité sous toutes ses formes. Au cours des deux dernières décennies, 18 des années

¹ Rapport spécial du GIEC de 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C ; Rapports régionaux de 2018 de l'IPBES (Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques.

les plus chaudes jamais enregistrées. La tendance est claire : il est impératif de prendre immédiatement des mesures décisives sur les plans environnemental et climatique.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont une source de préoccupation majeure et de nombreux citoyens, notamment des jeunes, se sont mobilisés pour demander aux gouvernements nationaux et à l'Union européenne de prendre des mesures plus fermes.

Le succès d'un programme de développement durable passe par des partenariats entre les gouvernements, la communauté internationale, la société civile (y compris le secteur privé), l'UE et d'autres acteurs. Les débats des diverses parties prenantes sur les objectifs de développement durable en matière d'environnement exigent des réponses politiques intégrées dans un certain nombre de domaines prioritaires, tels que la biodiversité, les écosystèmes, les transports durables, les villes durables, les océans, le changement climatique et le lien entre énergie, nourriture et eau. Cela implique un changement fondamental des voies de développement et des transitions efficaces vers des ressources à faible émission de carbone dans tous les secteurs de nos économies.

L'UE et ses États membres jouent un rôle de premier plan dans la définition de la réponse mondiale aux changements environnementaux et climatiques² et ont contribué à l'adoption d'un programme mondial ambitieux. Ce nouveau cadre comprend des engagements multilatéraux, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le nouveau Consensus européen pour le développement. En décembre 2018, les quelque 200 pays réunis à la 24^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 24) sont parvenus à un accord sur la mise en œuvre concrète des objectifs fixés dans l'Accord de Paris sur le changement climatique.³ La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité

² Entre autres, le paquet de mesures sur l'énergie et le climat à l'horizon 2020 ; le cadre pour l'énergie et le climat à l'horizon 2030 ; la Communication sur la feuille de route pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et les nouveaux cadres politiques et réglementaires de l'UE sur l'économie circulaire et les plastiques.

³ L'ensemble de règles convenues prévoit pour la première fois un système de suivi commun permettant à chaque pays d'évaluer les progrès de ses mesures d'atténuation, d'adaptation et de financement des politiques relatives au changement climatique avec des directives communes pour tous, tout en laissant une marge aux pays en développement en fonction de leurs différentes capacités. Avant la conférence, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait annoncé que les catastrophes naturelles liées au changement climatique seraient beaucoup plus nombreuses si la température de la planète augmentait d'un degré et demi. Si elle venait à grimper de plus de 2 °C, le scénario serait catastrophique.

biologique (Pékin 2020) devrait adopter un ambitieux programme d'action mondial sur la biodiversité pour les prochaines décennies.

Toutes les parties prenantes devront recentrer et intensifier leurs efforts dans les domaines où les progrès ont été lents et voir comment mener leurs échanges pour responsabiliser tous les acteurs du développement.

Méthodologie :

- Orateur principal le 14 mars
- Table ronde suivie d'un débat animé par un modérateur

Questions d'orientation proposées :

- Quel rôle l'UE et d'autres acteurs du développement peuvent-ils jouer face à la crise environnementale et climatique mondiale ? Faisons-nous suffisamment d'efforts ?
- Comment pouvons-nous mettre en place des partenariats efficaces pour réaliser les ambitions du nouvel agenda mondial en matière d'environnement et responsabiliser les dirigeants vis-à-vis des engagements pris ?
- Comment transformer les approches sectorielles et géographiques en réflexions et actions plus holistiques ?